



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de l'académie de Créteil
Direction des relations et des ressources humaines
Affaire suivie par :
Stéphanie Naccache-Goaer
Tél : 01 57 02 69 85
Mél : ce.mission_sg@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Arrêté du 16 décembre 2022 portant désignation des membres du comité social d'administration académique et des membres de la formation spécialisée du comité social d'administration académique de l'académie de Créteil

Le recteur de l'académie de Créteil,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 28 avril 2022 portant création de comités sociaux d'administration ministériels, de l'administration centrale, des services déconcentrés et des établissements publics des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au comité social d'administration académique et de répartition des sièges lors des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

ARRETE :

Chapitre I^{er} : Le comité social d'administration académique (articles 1^{er} à 2)

Article 1^{er}

Le comité social d'administration académique institué auprès du recteur de l'académie de Créteil comprend, outre le recteur ou son représentant qui le préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité social d'administration académique de l'académie de Créteil les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1. Au titre de la FSU

- a) Quatre représentants titulaires

Caroline QUINIOU, Marie-Hélène PLARD, Catherine ROUSTAN, Yann MAHIEUX



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

b) Quatre représentants suppléants

Nicolas DUVEAU, Marion FOURET, Pierre LAPERCHE, Bénédicte BOCQUET

2. Au titre de FO-FNEC-FP

a) Trois représentants titulaires

Arnaud ALBAREDE, Luc BENIZEAU, Karima BENSAID

b) Trois représentants suppléants

Géraldine PHILIPPE, Virginie PEROU, Romain MAHLER.

3. Au titre de l'UNSA Education

a) Un représentant titulaire

Maeve TREILLET

b) Un représentant suppléant

Antony DUBOIS

4. Au titre de la CGT Educ'action

a) Un représentant titulaire

Karine RIOU

c) Un représentant suppléant

Vincent JOLIVET

5. Au titre de SUD Education

a) Un représentant titulaire

Hélène CAREIL

b) Un représentant suppléant

Marine DESMORTIERS



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Chapitre II : La formation spécialisée du comité social d'administration académique (articles 3 à 4)

Article 3

La formation spécialisée du comité social d'administration académique institué auprès du recteur de l'académie de Créteil comprend, outre le recteur ou son représentant qui la préside, le directeur des ressources humaines ou son représentant.

Article 4

Sont nommés en qualité de représentants du personnel à la formation spécialisée du comité social d'administration académique de l'académie de Créteil les dix membres titulaires et dix membres suppléants, désignés dans les conditions fixées à l'article 24 du décret du 20 novembre 2020 susvisé, suivants :

1. Au titre de la FSU

a) Quatre représentants titulaires

Catherine ROUSTAN, Yann MAHIEUX, Marion FOURET, Bénédicte BOCQUET.

b) Quatre représentants suppléants

Jean-Noël TARDY, Cécile QUINSON, Laurence TRUBLEREAU, Ikram SAMAHAT

2. Au titre de FO-FNEC-FP

a) Trois représentants titulaires

Romain MAHLER, Géraldine PHILIPPE, Virginie PEROU

b) Trois représentants suppléants

Soulef BERGOUNIOUX, Carima BOUTADJINE, Guillaume DEBAS

3. Au titre de l'UNSA Education

a) Un représentant titulaire

Antony DUBOIS

b) Un représentant suppléant

Maeve TREILLET



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4. Au titre de la CGT Educ'action

- a) Un représentant titulaire

Karine RIOU

- b) Un représentant suppléant

Emilie OLIVIER

5. Au titre de SUD Education

- a) Un représentant titulaire

Marine DESMORTIERS

- b) Un représentant suppléant

Olivier RIOUAL

Article 5

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'un affichage au sein des services académiques.

Le recteur de l'académie de Créteil


Daniel Auverlot